COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES 19260 Treignac Lundi 27 octobre 2025

Paraphe	H	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu 019-200066645-20251027-84-2025-DE				
		Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 03/11/2025				
Feuillet	- 2025					

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39			
Titulaires Présents	26			
Suppléants avec vote	2			
Pouvoirs	6			
Nombre de votants	34			
Date de la convocation	20/10/2025			
Certifié exécutoire le	27/10/2025			
Date d'affichage	03/11/2025			
Envoyé en préfecture le	03/11/2025			

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

<u>TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE</u>: BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX

François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE: BEZEAU Sophie, ENSERGUEIX Jean-François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE: GAGE Pascal, LONGUET Jean-François

**EXCUSES**: BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à DEGERY Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone (représentée), JARRIGE Didier (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), LAURENT André (excusé), LE MEUR Marion (donne procuration à JENTY Philippe), PLAS Marcel (représenté), ROUCHEREAU Patrice, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane (excusée).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

## 84-2025 Aide économique à la SARL DEFODIS à Chamberet.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2024,

Vu la délibération 67-2024.

Vu la demande du porteur de projet de la SARL DEFODIS (Gérard DECOUX), et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER une aide économique à la SARL DEFODIS (Gérard DECOUX) de 8 443.23 € maximum pour son investissement,
- D'ATTRIBUER le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite d'un emploi créé dans les trois ans. (en équivalent ETP).
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 30/10/2025 Le Président, Philippe JENTY

